



**BUDGETS PRIMITIFS DES**  
**BUDGETS PRINCIPAUX 2017 DE LA VILLE D'AURIOL**  
**ET DU SERVICE DE L'EAU**  
**NOTE DE PRESENTATION ET DE SYNTHESE**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

Elle reprend, pour l'essentiel, les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2016, en y apportant quelques précisions et en fixant clairement les enjeux 2017 des budgets primitifs.

Disponible en Mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la ville.

## SOMMAIRE

1.	RAPPEL REGLEMENTAIRE .....	3
2.	LA PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS .....	3
3.	LES BUDGETS PRIMITIFS 2017 :	
3.1.	PRESENTATION SYNTHETIQUE .....	4
3.2.	L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE 2015 A 2017 DU BUDGET PRINCIPAL .....	5 et 6
3.3.	L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE 2015 A 2017 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU .....	6 et 7
4.	LA SITUATION FINANCIERE :	
4.1	LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL .....	7 et 8
4.2	LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU .....	9

## **1 RAPPEL REGLEMENTAIRE**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation, à la publication et aux annexes à joindre pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités. Ces documents doivent également faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire. La ville a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable à l'hôtel de ville ainsi que sur son site internet : [www.mairie.auriol.fr](http://www.mairie.auriol.fr)

La Loi N° 2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. L'article 107 précise notamment que :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

## **2 LA PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS**

Le budget primitif commence le cycle budgétaire de l'année.

Ainsi, les budgets primitifs 2017 ont été précédés par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 13 février 2017 ;
- l'incorporation des résultats de l'exercice 2016 ;
- l'incorporation des restes à réaliser de 2016.

Les budgets primitifs sont votés pour l'année civile, la date limite de vote est le 15 avril de l'année en cours et le 30 avril, les années de renouvellement des conseils municipaux.

### **3 LES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

#### **3.1 Présentation synthétique**

**LES BUDGETS PRIMITIFS SONT VOTES EN EQUILIBRE PAR SECTION**

<b>BUDGETS PRIMITIF 2017</b>		
	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>BUDGET ANNEXE</b>
<b>EXERCICE 2017</b>	<b>BUDGET GENERAL M14</b>	<b>BUDGET EAU M49</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	13 420 849,96 €	518 305,46 €
RECETTES	13 420 849,96 €	518 305,46 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	3 144 861,30 €	687 395,30
RECETTES	3 144 861,30 €	687 395,30
<b>POUR MÉMOIRE</b>		
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/16 REPRIS AU B.P. 2017</b>		
DEPENSES	164 893,24 €	133 350,79 €
RECETTES	774 039,33 €	45 471,00 €
<b>SOLDE RESTE A REALISER 2016</b>	609 146,09 €	-87 879,79 €
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016 INCORPORE AU B.P. 2017</b>		
SOLDE REPORTE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	515 943,84 €	+ 263 562.16
SOLDE A REPORTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	-602 302,57 €	+ 88 010.91

### 3.2 L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE 2015 A 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	2015	2016	2017
<b>Section fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>			
Charges à caractère général	2 286 490,00	2 311 367,00	2 400 151,00
Charges de personnel	7 988 644,00	8 025 527,40	8 067 100,00
Atténuations de produits	213 377,11	190 052,09	241 793,03
Autres charges de gestion courante	1 274 437,57	772 812,00	782 966,50
Charges financières	683 895,47	652 801,67	597 187,36
Charges exceptionnelles	685 400,00	2 800,00	215 400,00
Dotations provisions	10 000,00	832 000,00	592 312,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 142 244,15</b>	<b>12 787 360,16</b>	<b>12 896 909,89</b>
Virement à la section d'investissement	241 234,98	170 824,48	349 000,00
Dépenses d'ordre	191 722,00	180 345,98	174 940,07
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 575 201,13</b>	<b>13 138 530,62</b>	<b>13 420 849,96</b>
<b>Recettes</b>			
Atténuations de charges	183 426,00	176 500,00	204 000,00
Produits des services	1 481 913,00	1 573 050,00	1 501 150,00
Impôts et taxes	1 316 436,00	1 303 983,47	1 493 108,91
Impôts locaux	6 338 305,00	6 603 319,00	7 200 390,00
Dotations et participations	2 629 557,00	2 295 395,00	2 144 983,00
Autres produits de gestion courante	59 200,00	59 700,00	58 850,00
Produits financiers	350,00	250,00	250,00
Produits exceptionnels	6 000,00	281 000,00	19 000,00
Reprise sur amort et provisions	680 000,00	0,00	195 000,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>12 695 187,00</b>	<b>12 293 197,47</b>	<b>12 816 731,91</b>
Recettes d'ordre	87 382,00	62 002,10	88 174,21
Excédent antérieur reporté	792 632,13	783 331,05	515 943,84
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>13 575 201,13</b>	<b>13 138 530,62</b>	<b>13 420 849,96</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>			
Remboursement taxe aménagement	0,00	10 000,00	10 000,00
Remboursement capital dette	931 500,00	962 000,00	977 500,00
Refinancement dette	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	4 876,44	2 557,21	1 404,00
Immobilisations corporelles	393 201,20	417 249,16	312 147,12
Immobilisations en cours	1 386 492,88	944 428,50	365 571,88
Participations et créances rattachées	7 500,00	7 000,00	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 723 570,52</b>	<b>2 343 234,87</b>	<b>1 666 623,00</b>
Dépenses d'ordre	87 382,00	62 002,10	88 174,21
Dépense patrimoniale	0,00	0,00	787 761,52
Déficit antérieur reporté	408 135,44	0,00	602 302,57
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 219 087,96</b>	<b>2 405 236,97</b>	<b>3 144 861,30</b>
<b>Recettes</b>			
FCTVA	226 000,00	122 000,00	160 000,00
Taxes TLE	5 000,00	0,00	0,00
Taxe aménagement	95 000,00	70 000,00	100 715,38
Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00
Subventions (13)	1 217 576,98	922 575,00	565 444,33
Emprunts nouveaux	500 000,00	450 000,00	340 000,00
Refinancement emprunt	0,00	0,00	0,00
Autres recettes d'investissement	32 420,00	19 500,00	7 000,00
Ventes et biens	710 134,00	450 000,00	660 000,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 786 130,98</b>	<b>2 034 075,00</b>	<b>1 833 159,71</b>

Recettes d'ordre	191 722,00	180 345,98	174 940,07
Recette patrimoniale	0,00	0,00	787 761,52
Virement de la section de fonctionnement	241 234,98	170 824,48	349 000,00
Excédent antérieur reporté ou affecté	0,00	19 991,51	0,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 219 087,96</b>	<b>2 405 236,97</b>	<b>3 144 861,30</b>
Epargne brute	-447 057,15	-494 162,69	-80 177,98
Epargne nette	-1 378 557,15	-1 456 162,69	-1 057 677,98
Encours de la dette	16 632 237,87	16 201 023,70	15 825 189,93
Subventions aux Associations	165 228,00	163 166,00	142 018,50

### 3.3 L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE 2015 A 2017 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

	2015	2016	2017
<b>Section fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>			
Charges à caractère général	37 100,00	65 000,00	120 000,00
Charges de personnel	12 000,00	15 000,00	30 000,00
charges exceptionnelles	0,00	0,00	32 943,35
Charges financières	16 780,14	16 728,48	13 640,72
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>65 880,14</b>	<b>96 728,48</b>	<b>196 584,07</b>
Virement à la section d'investissement	52 630,54	165 741,80	159 751,37
Dépenses d'ordre	156 169,00	162 473,43	161 970,02
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>274 679,68</b>	<b>424 943,71</b>	<b>518 305,46</b>
<b>Recettes</b>			
Vente prod. Fab, prest serv, mar	129 216,94	207 641,73	200 000,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>129 216,94</b>	<b>207 641,73</b>	<b>200 000,00</b>
Excedent anterieur reporté	91 869,74	162 809,18	263 562,16
Recettes d'ordre	53 593,00	54 492,80	54 743,30
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>274 679,68</b>	<b>424 943,71</b>	<b>518 305,46</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>			
Remboursement capital dette	49 933,00	60 600,00	58 500,00
Immobilisations incorporelles	2 880,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	1 424,00	36 300,00	23 500,00
Immobilisations en cours	486 121,91	549 628,12	331 271,00
Remboursement subvention	0,00	0,00	155 726,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>540 358,91</b>	<b>646 528,12</b>	<b>568 997,00</b>
Dépenses d'ordre	53 593,00	54 492,80	54 743,30
Dépense patrimoniale	64 514,00	90 960,00	63 655,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>658 465,91</b>	<b>791 980,92</b>	<b>687 395,30</b>
<b>Recettes</b>			
Subventions	185 821,00	255 877,00	150 353,00
Autres immo. Financiers	64 514,00	90 960,00	63 655,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>250 335,00</b>	<b>346 837,00</b>	<b>214 008,00</b>
Virement à la section de fonctionnement	52 630,54	165 741,80	159 751,37
Recettes d'ordre	156 169,00	162 473,43	161 970,02
Excédent investissemnt reporté	134 817,37	25 968,69	88 010,91
Recette patrimoniale	64 514,00	90 960,00	63 655,00

Total recettes d'investissement	658 465,91	791 980,92	687 395,30
Epargne brute	63 336,80	110 913,25	3 415,93
Epargne nette	13 403,80	50 313,25	-55 084,07
Encours de la dette	674 536,26	624 604,10	573 312,87

#### 4.1 SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

##### BUDGET PRINCIPAL

#### ➤ Section de fonctionnement :

L'année 2017 impose une augmentation de la fiscalité locale pour faire face, d'une part, à la baisse des dotations de l'Etat décidée pour le redressement des comptes publics et, d'autre part, afin de maintenir le même niveau de services publics locaux à la population auriolaise.

#### **Dépenses :**

Les charges à caractère général sont budgétées à 2 400 K€, soit une hausse de 99 K€ (+3,7 %) liée, d'une part, à la mise à disposition de personnels en sous-traitance pour encadrer les écoliers lors de l'intercantine et l'affectation d'une Educatrice de Jeunes Enfants à la crèche « Les Pitchounets » et, d'autre part, au coût occasionné par la DSP relative au Multi-Accueil « Les P'tits Mousses ».

La progression des charges de personnel est limitée à +55 K€ (+0,7 %) et provient, essentiellement, de l'augmentation du taux de la taxe transport (+ 8 K€) et des allocations chômage (+ 33 K€) ; malgré quelques départs à la retraite non remplacés par du personnel externe en 2017, les mesures gouvernementales relatives à la progression de la valeur du point de 0,6 % en février 2017, le réaménagement de certaines catégories de fonctionnaires, via le Protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) » l'avancement automatique des échelons et l'évolution du taux de la CNRACL ont annihilé nos importants efforts d'économies sur ce poste.

Les autres charges de gestion courante sont stables (+5 K€) ; malgré une réduction de 10 % des subventions attribuées aux associations, nous avons budgété des admissions en non-valeur plus élevées (15 K€) compte tenu de difficultés d'encaissement rencontrées sur le paiement de certaines prestations.

La pénalité pour non-respect du quota de logements sociaux a augmenté de 52 K€ en 2017 car le calcul a été fait sur un taux de 25 % au lieu de 20 % les années antérieures.

Les frais financiers continuent de baisser (-10 K€), abstraction faite du coût de sortie en 2016 de l'emprunt structuré de la Caisse d'Epargne dont l'impact financier ne concerne que 2016.

Les charges exceptionnelles prennent en compte 19 K€ d'annulation de titres liée au non-paiement de certaines taxes sur la publicité extérieure facturées depuis 2015.

**Recettes :**

Les dotations de l'Etat ont été budgétées à 1 687 K€, soit une baisse attendue de 200 K€ avec la prise en compte de la perte probable de la Dotation de Solidarité Urbaine qui va s'étaler sur 3 ans comme expliqué lors du DOB.

Les produits des services attendus devraient augmenter de 11 K€ et prennent en compte la facturation à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour 2016 et 2017 de l'agent affecté à l'Office du Tourisme.

Du fait d'une progression des dépenses et d'une baisse globale continue des recettes liée au fort désengagement de l'Etat depuis plusieurs années (-991 K€ entre 2011 et 2017, soit l'équivalent de 15 points de fiscalité), l'effet de ciseau va se reproduire en 2017 au vu des prévisions dégagées ci-dessus, sans mesure déterminante pour l'endiguer. Aussi, afin de sauvegarder le niveau de service public attendu, les élus ont décidé d'augmenter, en 2017, les revenus issus des taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti de 8 % (augmentation en niveau), soit un gain global de 532 K€ sur l'exercice.

Cette hausse de la fiscalité communale nécessaire pour rétablir nos équilibres financiers devra s'accompagner d'une recherche toujours plus poussée de réduction de nos charges (de personnel notamment), car au vu des débats politiques actuels, il est fort probable que la réduction des dotations de l'Etat, sous une forme ou sous une autre, va continuer à s'imposer à nous.

➤ **Section d'investissement**

L'investissement 2017 est orienté vers la baisse en ciblant les seuls travaux indispensables.

**Dépenses :**

Les dépenses d'investissement budgétées se concentrent sur l'achat de terrains, la mise en accessibilité de nos bâtiments publics, le déploiement de la fibre optique en lien avec la vidéo protection, la mise à niveau de notre matériel à la cuisine centrale et la réfection du chauffage de certains bâtiments.

Elles s'établissent à 679 K€ contre 1 130 K€ budgétés en 2016 et participent à la réduction globale de nos dépenses.

**Recettes :**

Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 340 K€ ce qui compte tenu du remboursement du capital prévu de 977 K€ permettra de réduire l'encours de la dette de 637K€.



## 4.2 LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>
-------------------------------

➤ **Section de fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement progresse chaque année. Il est passé de 274 679,68 € en 2015 à 518 305,46 € cette année, grâce notamment au bon résultat ces deux dernières années. En effet, la reprise de l'excédent de fonctionnement est passée de 91 869,74 € en 2015 à 263 562,16 € en 2017, ce qui permet de dégager un virement conséquent à la section d'investissement pour les travaux.

➤ **Section d'investissement :**

Les travaux d'investissement baissent cette année, notamment pour faire face au remboursement d'une subvention de 155 726 € versée à tort par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC).